

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION LILLE. 106, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair de Roubaix - Lille - Tourcoing

BUREAUX Téléphone ROUBAIX 351-17 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 13-85 3, rue Fidele Laboucq

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

LE ROI LÉOPOLD III A RECU LE DIPLOME DE DOCTEUR "HONORIS CAUSA" DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

M. CHATELET, Recteur de l'Académie de la Métropole du Nord, a été promu Commandeur de l'Ordre de Léopold, cependant que MM. DUEZ, DUBOIS, HUBERT et MAIGE, Doyens des diverses Facultés étaient nommés officiers de l'Ordre de la Couronne



M. CHATELET Recteur de l'Académie de Lille qui a remis au Roi le diplôme.



Le Roi LÉOPOLD III le nouveau Docteur « Honoris causa » écoutant un discours.

Le roi Léopold III a reçu hier matin, à 11 h. 30, au palais de Bruxelles, une délégation de l'Université de Lille, chargée de lui remettre le diplôme de docteur « honoris causa » de cette Université, ainsi que l'épingle, signe de cette distinction.

Le roi Léopold III a reçu hier matin, à 11 h. 30, au palais de Bruxelles, une délégation de l'Université de Lille, chargée de lui remettre le diplôme de docteur « honoris causa » de cette Université, ainsi que l'épingle, signe de cette distinction.

Un drame dans une salle de spectacle de Lille... se termina tragiquement pour une habitante de Roubaix au « violon » du Commissariat central

Cela a commencé dans l'obscurité profonde d'une salle de spectacle de Lille. La suite, pénible s'est déroulée au violon du Commissariat Central. La fin du drame — car l'affaire comporte, en puissance, un drame — se situe maintenant à Roubaix, dans la chambre d'une moribonde.

Une spectatrice singulière Mme CLARISSE, âgée de 47 ans, et domiciliée 224, rue du Collège, à Roubaix, arriva à Lille, vendredi, par le tramway, vers 15 heures. Elle s'intéressa aux expositions de magasins et finalement, le spectacle promit par un établissement connu, la tena. Elle paya sa place et entra dans la salle. Tout au bout, de fugitives images se mouvaient, blanc sur noir.

UNE ESCROQUERIE DE 200 MILLIONS Le banquier danois Moeller avait fondé, en France, de nombreuses sociétés et aurait été protégé par un ancien ministre

Nous avons annoncé l'arrestation, ces jours-ci, d'un financier danois, Moeller, qui avait créé, en France, de nombreuses sociétés actuellement en déconfiture. Le passif atteindrait 200 millions.

Le banquier danois Moeller avait fondé, en France, de nombreuses sociétés et aurait été protégé par un ancien ministre. Nous avons annoncé l'arrestation, ces jours-ci, d'un financier danois, Moeller, qui avait créé, en France, de nombreuses sociétés actuellement en déconfiture.

A LA CHAMBRE LE RÉGIME DES ALCOOLS et les Betteraviers

Un amendement de M. des Rotours, destiné à défendre les droits de ceux-ci, a été adopté

La Chambre a poursuivi, hier matin, la discussion du projet d'assainissement du marché du vin. On continue le débat sur l'article 2 (achat de 125.000 hectolitres d'alcool de cidre). Quand ces achats seront traités avec les producteurs non récoltants, la justification devra être fournie par les intéressés, qu'ils ont payés les matières premières à un cours en rapport avec le prix offert pour l'alcool.

M. des Rotours intervient M. DES ROTOURS (Nord), soutient, au nom des représentants des producteurs de betteraves, un amendement tendant à ajouter après l'article 2, un article nouveau ainsi conçu :

« Les alcools provenant des achats effectués en application des dispositions des articles 1er et 2 de la présente loi ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres usages que ceux de la carterisation et du vinage et mutage dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi du 4 juillet 1933. »

« En vue de garantir l'équilibre du service des alcools, l'approvisionnement des industries susceptibles de bénéficier sous le régime actuel de rétrocession d'alcool d'industrie est réservé exclusivement à ces derniers. »

« L'orateur observe que les accords de Betteris qui ont consacré la solidarité agricole de la viticulture, de la cidriculture et des cultures des régions betteravières spécifient, en discriminant les différentes utilisations de l'alcool, que les consommations des industries dites privilégiées (vinaigrierie, parfumerie, produits chimiques, pharmacie, denaturation, etc.), sont réservées à l'alcool d'industrie en vue de garantir l'équilibre du régime des alcools industriels. »

« Les articles 1er et 2 de la présente loi, déclare M. des Rotours, laissent en fait à l'Etat, en vertu de ses dispositions, pourra être rétrocedé à d'autres usages que ceux de la carterisation et du vinage et mutage dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi du 4 juillet 1933. »

« Je ne pense pas qu'elle arrivera vivante à son domicile. Aux terres nouvelles, Mme CLARISSE se trouve toujours dans le même état. M. CLARISSE a porté plainte contre l'inspecteur LIEVAIN. Puisse ce drame ne pas se terminer plus tragiquement encore. FRED.

SA FEMME AYANT SAUTÉ PAR LA FENÊTRE UN IVROGNE SE PENDIT Auguste Garnier, 42 ans, demeurant à la Binardière, en Château-du-Loir, rentrait ivre à son domicile, la nuit, se repanda en menaces contre sa femme qui, craignant pour sa vie, sauta par une fenêtre, à 1 m 30 du sol, mais elle s'accrocha à un volet et s'empala.

M. Barthe réplique M. BARTHE, président de la Commission des boissons, reconnaît l'importance du problème. « La Chambre a le devoir de s'efforcer de rendre encore plus effective la solidarité qui s'est établie depuis la guerre entre la cidriculture, la production betteravière et la viticulture ». (Appl.)

M. Barthe rappelle dans quelles conditions furent votés la loi du 30 juin 1916, entrepris l'effort pour la carterisation, puis conclut l'accord de Betteris, le 8 avril 1922. Cet accord ne contient pas de réserves formelles sur le point qui occupe actuellement la Chambre mais, oralement, des promesses avaient été faites par MM. Cassagnac, Sarrau et l'orateur. Elles doivent être loyalement tenues. (Appl.)

Le Nord a raison lorsqu'il demande le retour à la base d'accord, à la situation d'avant-guerre. (Appl.) Il n'y a plus quand s'en écarte. (Appl.)

Au lieu des prix de 1.000 à 1.500 francs, qui étaient trop élevés (T. B. T. B.), l'alcool de cidre est tombé à un prix de 200 francs. Il faut que ce prix soit relevé parce que la santé des gens fait la santé des autres (Applaudissements). Il faut que le Nord se comprenne.

Il faut d'abord que, la culture s'étant organisée, soit voté au plus tôt le statut de l'alcool (T. B. T. B.). Le Gouvernement se sera en mesure, dès la rentrée, de déposer un projet ou de faire voter le texte de M. Tourman au Sénat ? Il est de toute façon urgent de rendre au Nord un marché qui lui appartient en vertu des accords de Betteris.

En ce qui concerne l'Office de l'alcool, l'engagement a été pris de ne pas le laisser s'éteindre. L'orateur supplie, en terminant, la Chambre de ne pas se diviser et le Gouvernement de déclarer que, quoi qu'il arrive, l'équilibre de l'Office de l'alcool sera maintenu. (Appl.)

Lire en cinquième page notre beau roman d'amour : SONIA L'ENSORCELEUSE par Maurice MARIO

MANIFESTATIONS DE CHOMEURS A TEMPLEMARS, ils occupèrent hier la Mairie toute l'après-midi pour réclamer l'allocation dominicale et les secours aux chômeurs partiels

Il n'y a pas eu d'assaut, ni d'après résistance. Il y a eu un geste audacieux qui, dès 14 heures, devint un fait accompli. Puis, ce fut la force, mais cette force inopérante qui est inébranlable et qu'on appelle la force d'inertie.

Les chômeurs ont occupé la Mairie de Templemars quatre heures durant. Hier — 15 décembre — un mois après, pour pourvoir de la double décision municipale, le Préfet n'avait pas donné son veto à la délibération communale.

Soit préjugé, soit habitude, soit règle générale, on croit qu'après 30 jours, si la Préfecture n'a pas désapprouvé une décision, cela signifie qu'elle est approuvée.



Un groupe de chômeurs occupant la Mairie de TEMPLEMARS.

Ils en avaient ainsi décidé lundi dernier en réunion. M. Jean FICHEL, secrétaire du Comité, avait posé le problème et avait résolu par A + B qu'un geste de protestation pouvait seul hâter une solution favorable.

Les revendications des chômeurs En effet, que demandent les chômeurs de Templemars ? D'abord, l'allocation dominicale et ensuite l'allocation aux chômeurs partiels.

Or, le 15 novembre, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni pour délibérer sur cette question. Naturellement, bon nombre de chômeurs y assistèrent.

Au cours de la discussion, M. FICHEL donna des signes d'impatience et M. Jules LEMOINE, maire de Templemars, lui donna la parole. Finalement, l'Administration Municipale vota l'allocation du 7e jour et donna satisfaction aux chômeurs partiels.

La délibération prit le chemin de la Préfecture par les soins de M. OURY, secrétaire général de la Mairie.

« Le siège » de la mairie Hier donc, une centaine de chômeurs de l'endroit pénétrèrent dans la salle de la Mairie pour signer les états d'allocations. C'était une habile tactique. Le formatin rempli, ils demandèrent à leur secrétaire l'allocation du dimanche et s'ils concrétisèrent les revendications des chômeurs partiels. Parmi le groupe des protestataires, citons MM. DUPREZ, HORNAIN et CABY.

Le secrétaire de mairie, M. HOURY, leur répondit : « La délibération est frappée d'irrévocabilité. La Préfecture réserve sa décision. » C'est bon, déclara M. FICHEL, nous ne bougerons pas d'ici avant d'obtenir satisfaction.

Et les cent chômeurs occupèrent la Mairie. Lire la suite en deuxième page ainsi que : LA MANIFESTATION DES CHÔMEURS D'ANOR.

LE XI^e CONGRÈS DE L'UNION DES AMICALES LAIQUES DU NORD S'OUVRAIT HIER, A LILLE

Les délégués entourant M. WILLAY, Vice-Président de la Fédération que l'on voit au centre du premier plan.

Le XI^e congrès de l'Union des Amicales du Nord s'ouvrait, hier, à 14 heures, dans la salle des Amicales, place Sébastopol, à Lille. Il groupait, comme les années précédentes, de nombreux délégués de ce groupement qui protège et défend les destinées du mouvement laïque. Beaucoup d'instituteurs et d'institutrices. On remarquait, parmi les congressistes, MM. Willay, vice-président de la Fédération du Nord des Amicales laïques ; Jonas, secrétaire général ; Mlle Lecourt, trésorière ; MM. Merckier, commissaire général ; Lecomte, commissaire général ; Pollet, Dubourg, président des Amicales laïques de Roubaix ; Mlle Gagnon, de Dunkerque, etc.

Cette première journée était réservée au travail des commissions. Les rapports présentés seront discutés en séance plénière, ainsi que les vœux. Le total de ces vœux dépasse le chiffre de 75. Ils ont fait l'objet de l'émission provoquée par les décrets-lois et les mesures administratives qui s'ordonnent dans leur application ; suppressions d'emplois, retard dans les constructions scolaires, surcharge dans les effectifs, communes dépourvues d'écoles publiques.

Ces vœux intéressants s'opposent également à des menaces de la campagne menée contre l'école et ses maîtres. Ils défendent, par ailleurs, la situation des instituteurs et institutrices dans le Nord. Le nombre de ces enseignants est passé de 5.951, en juin, à 4.903 en novembre, malgré 36 suppressions d'emplois. Comme on l'entrevoit, ces vœux reflètent les préoccupations actuelles des membres de l'enseignement laïque. Voici ailleurs les références de leur présentation, qui s'effectuera, comme nous le disions plus haut, aujourd'hui, en séance plénière :

Le programme d'aujourd'hui Le programme d'aujourd'hui comporte essentiellement l'assemblée générale plénière, qui s'ouvrira à 9 heures, salle des Amicales, place Sébastopol. Discussion des rapports des commissions ; continuation du scrutin pour l'élection du président de l'Union des Amicales laïques du Nord. M. Willay avait décliné, à la séance d'hier, sa candidature pour ce titre.

HYACINTHE DANSE CONDAMNÉ A MORT

« Au procès Danse, de l'Université de Liège » a répondu affirmativement aux seize premières questions qui concernaient la culpabilité et la matérialité des faits. Il a répondu négativement à la dix-septième question qui a trait à l'application éventuelle de la loi de défense sociale.



DANSE effondré sur son banc.

Dans la matinée, M. Paul Eschoffen avait plaidé au nom de la partie civile et demandé un verdict qui une protection pour la vie humaine, une sauvegarde pour la société, un châtiement pour le crime.

NOTRE CONCOURS DE LA PROFESSION PRÉFÉRÉE

2.000 prix valant plus de 250.000 fr. Le contrôle des enveloppes contenant les Bulletins de réponse s'est terminé hier samedi. Dès demain, Lundi, nos équipes procéderont au tirage de ces enveloppes où, chacune d'elles doit être marquée du code spécial de notre Concours avant d'être ouverte et c'est, pour les compétiteurs, une garantie supplémentaire.

BRUIX DE CRISE MINISTÉRIELLE EN YUGOSLAVIE

Le bruit court avec persistance à Belgrade d'un prochain renversement du cabinet Cuzumovitch. Certains même prétendent qu'il est déjà irrémédiablement démissionnaire, et font les combinaisons les plus diverses sur sa succession éventuelle.

Les troupes anglaises dans la Sarre



On voit que les premiers contingents de troupes britanniques qui doivent assurer l'ordre dans la Sarre, sont arrivés à HARRERBUCK. On voit, ici, dans une rue de cette ville, deux « Tommies » faisant l'objet de la curiosité de la population.

M. Maurice Garçon avait présenté l'ultime défense de l'accusé. Pendant cette plaidoirie, Danse, pour la première fois, a fondé en larmes. Le ministère public, par l'organe de M. B. Bahon, a maintenu ses conclusions en demandant au jury de faire tout son devoir. Interrogé, Danse déclara n'avoir rien à ajouter pour sa défense. Puis, le jury a délibéré.